



**Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens
Route d'Echallens 21 – Collège de Poliez-Pittet – 1041 Poliez-Pittet**

Le Comité de direction de l'ASIRE, agissant en vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) en ce qui concerne le référendum intercommunal, porte à la connaissance des électrices et électeurs que, dans sa séance du 25 avril 2023, le Conseil intercommunal de l'ASIRE a :

- **accepté le préavis no 03-2023, accordant un crédit d'investissement de CHF 11'900'000.- pour l'extension du site scolaire de Poliez-Pittet.**

Le préavis peut être consulté auprès des greffes des communes membres de l'ASIRE.

La demande de référendum doit être annoncée au préfet du district du Gros-de-Vaud, dans les dix jours qui suivent la présente publication, conformément aux dispositions des articles 112 et suivants de la LEDP.

Les listes de signatures doivent être déposées auprès des Municipalités des communes membres dans les vingt jours qui suivent l'autorisation de récolte des signatures accordée par le préfet.

Le Comité de direction de l'ASIRE

Date de publication dans la FAO : mardi 9 mai 2023



**Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens
Route d'Echallens 21 – Collège de Poliez-Pittet – 1041 Poliez-Pittet**

Le Comité de direction de l'ASIRE porte à la connaissance des électrices et électeurs que, dans sa séance du mardi 25 avril 2023, le Conseil intercommunal de l'ASIRE a :

- **adopté les comptes 2022 de l'ASIRE ;**
- **accepté le rapport de gestion 2022 de l'ASIRE.**

Ces décisions ne sont pas susceptibles de référendum.

Le Comité de direction de l'ASIRE